

PLUiH 6-6

SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS



*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023*

Le Président, Simon Plénet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Prévention des Risques Industriels
Climat Air Energie

Arrêté préfectoral n°07-2020-03-04-007 portant création du secteur d'information sur les sols (SIS) sur la commune de St MARCEL-LES-ANNONAY

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS, et son article R 151-53 concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), notamment à son article 173 ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement du 21 janvier 2020 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise des arrêtés de SIS pour l'Ardèche ;

VU la consultation des collectivités tenue du 09 avril 2019 au 09 octobre 2019, et l'information des propriétaires, réalisée par courrier, entre le 27 mai 2019 et le 19 juillet 2019 ;

VU les observations du public recueillies entre le 19 novembre 2019 et le 20 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 09 octobre 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II ;

CONSIDÉRANT que le public a fait l'objet d'une consultation du 19 novembre 2019 au 20 décembre 2019, conformément au décret 2015-1353 ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche.

Arrête

Article 1 : Objet

Conformément à l'article R 125-45 du code de l'environnement, est créé, sur la commune de SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY, le secteur d'information sur les sols (SIS) suivant :

- 07SIS01609 «NEW MAILLE STOP »

La fiche descriptive et cartographique de ce SIS est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de l'Ardèche.

Ce SIS est annexé au plan local d'urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : Obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : Notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Saint-Marcel-les-Annonay et au président de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, compétent en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès de la mairie concernée.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'Ardèche.

Article 6 : Délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Lyon, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

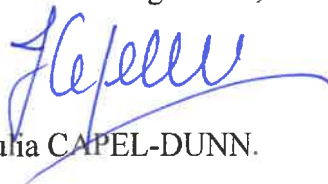
Article 7 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et le président de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas, le

0 4 MARS 2020

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Julia CAPEL-DUNN.

Identification

Identifiant	07SIS01609
Nom usuel	NEW MAILLE STOP
Adresse	Impasse du Canal
Lieu-dit	
Département	ARDECHE - 07
Commune principale	SAINT MARCEL LES ANNONAY - 07265
Autre(s) commune(s)	SAINT MARCEL LES ANNONAY - 07265

Caractéristiques du SIS Le site a hébergé l'activité de stockage de fils et tricotage/tissage de la société ARDEMAILLE, au nom d'enseigne NEW MAILLE STOP, depuis son immatriculation en 1991 au registre du commerce et des sociétés (RCS), jusqu'à son arrêté d'activité en 2006. Cette société a été radiée du RCS suite à sa liquidation le 23/11/2010 (SIRET 38393030200039). Des activités de papeterie et de récupération, triage et broyage de matières plastiques propres (CEPRA, radiée du RCS en 2009, SIREN 316 560 259 R.C.S. SAINT-ETIENNE) avaient précédé celles de ARDEMAILLE .

Une pollution du sol et des eaux souterraines a été diagnostiquée sur ce site par des diagnostics menés entre 2009 et 2010.

Le site n'a pas été réhabilité par l'exploitant.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	07.0024	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=07.0024

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	827792.0 , 6466471.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7476 m ²
Perimètre total	558 m

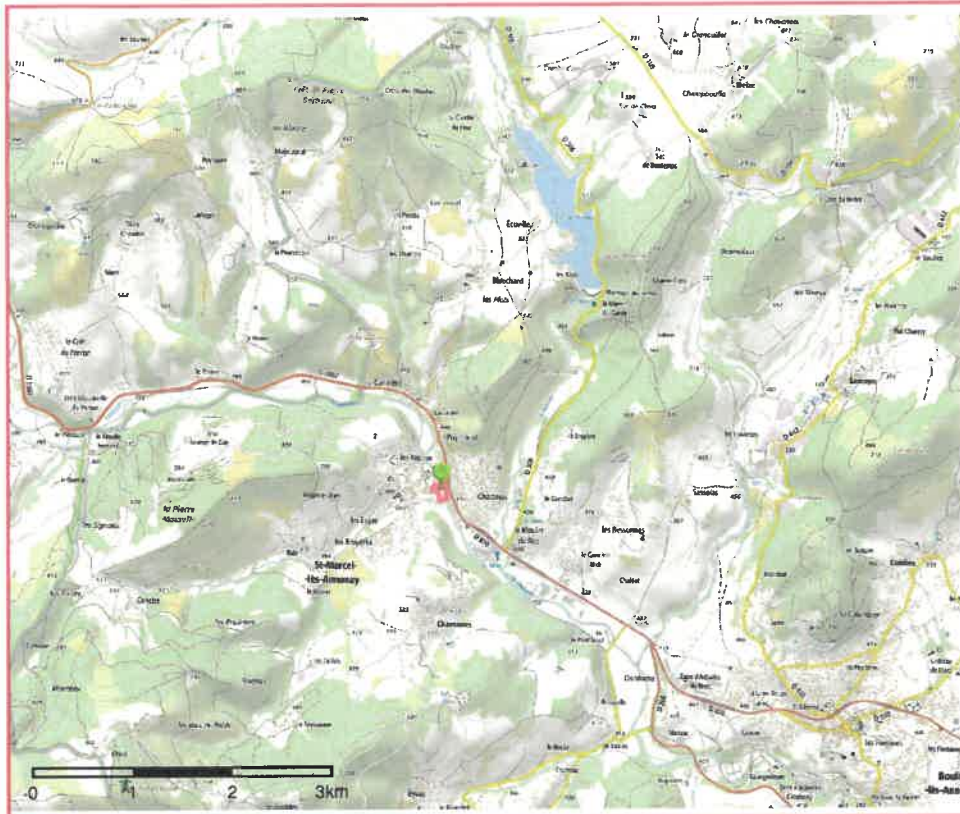
Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	241	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	244	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	247	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	248	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	253	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	280	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	338	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	339	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	340	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	417	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	418	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	419	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	420	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	421	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	422	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	423	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	424	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	425	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	426	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	427	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	428	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	429	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	430	05/11/2018
SAINT MARCEL LES ANNONAY	AE	431	05/11/2018

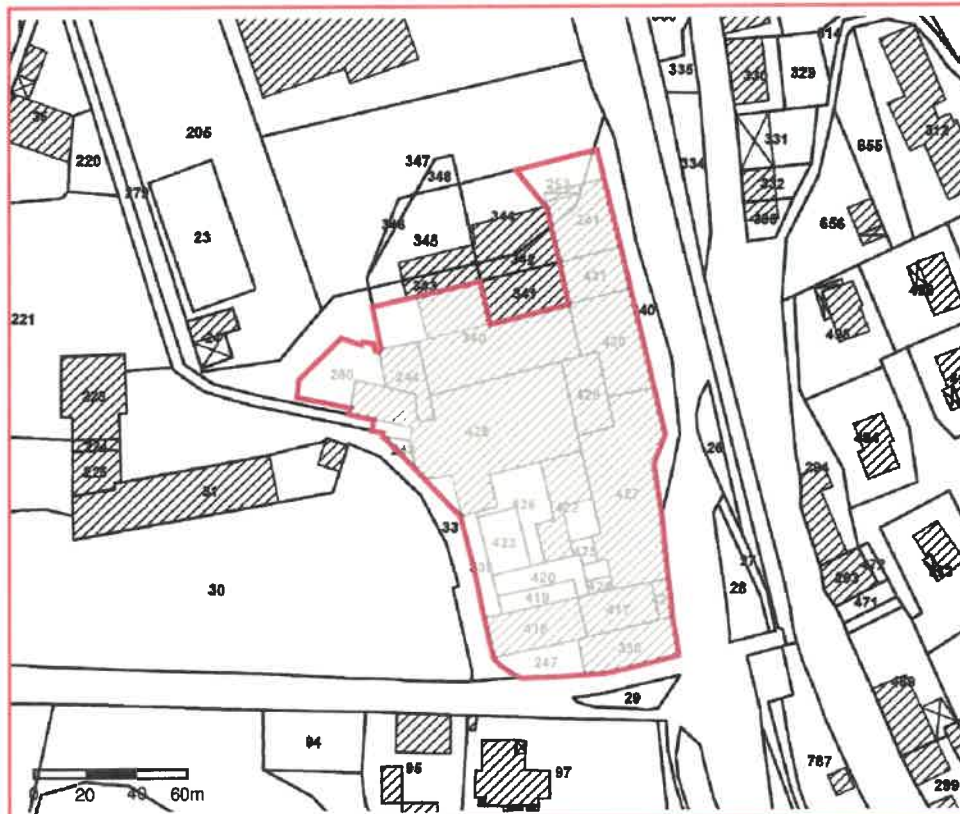
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 07SIS01609



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 07SIS01609

SSP0000487

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0000487

Nom usuel

NEW MAILLE STOP

Code INSEE de l'établissement

07265

Commune principale

SAINT MARCEL LES ANNONAY

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration

1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000048701			20/07/2015

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000048701

Date de dernière mise à jour

20/07/2015

Nom Usuel

Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)

07.0024 (BASOL)

Environnement

Le site a hébergé l'activité de stockage de fils et tricotage/tissage de la société ARDEMAILLE, au nom d'enseigne NEW MAILLE STOP, depuis son immatriculation en 1991 au registre du commerce et des sociétés (RCS), jusqu'à son arrêté d'activité en 2006. Cette société a été radiée du RCS suite à sa liquidation le 23/11/2010 (SIRET 38393030200039). Des activités de papeterie et de récupération, triage et broyage de matières plastiques propres (CEPRA, radiée du RCS en 2009, SIREN 316 560 259 R.C.S. SAINT-ETIENNE) avaient précédé celles de ARDEMAILLE .

Une pollution du sol et des eaux souterraines a été diagnostiquée sur ce site par des diagnostics menés entre 2009 et 2010.

Le site n'a pas été réhabilité par l'exploitant.

Description

M. DESGRAND a procédé à l'évacuation des déchets. Il reste sur le site :

- quelques ferrailles qu'un ferrailleur doit récupérer ;
- des bobines de tissus neuf qui sont commercialisées par M. DESGRAND ;
- des cartons qui sont également commercialisés.

Un diagnostic approfondi de pollution des sols, des eaux souterraines et superficielles a été réalisé par DEKRA Conseil le 24 août 2011 sur demande de M. DESGRAND.

7 sondages en décembre 2010 ont mis en évidence les pollutions suivantes dans les sols :

- arsenic (102 mg/kg MS) ;
- cadmium (1,14 mg/kg MS) ;
- cuivre (109 mg/kg MS) ;
- nickel (125 mg/kg MS) ;
- mercure (0,6 mg/kg MS).

19 sondages complémentaires en juin 2011 ont mis en évidence les pollutions suivantes :

- COT (32 300 mg/kg MS) ;
- arsenic (48,6 mg/kg MS) ;
- cadmium (1,04 mg/kg MS) ;
- cuivre (3 500 mg/kg MS) ;
- nickel (217 mg/kg MS) ;
- plomb (9 720 mg/kg MS) ;
- zinc (526 mg/kg MS) ;
- mercure (4,3 mg/kg MS) ;
- HAP (7,43 mg/kg MS) ;
- HCT (3510 mg/kg MS) ;
- plomb sur éluât (0,52 mg/kg MS) ;
- mercure sur éluât (0,034 mg/kg MS) ;
- sulfate sur éluât (1 470 mg/kg MS).

Les analyses de PCB dans les sols sont toutes inférieures aux seuils de détection.

Les analyses des eaux souterraines réalisées en juillet 2011 sur 3 piézomètres ont mis en évidence les contaminations suivantes :

- benzo(a)pyrène (0,08 µg/L sur PZ3) ;
- HAP somme 4 (0,23 µg/L sur PZ3) ;
- arsenic (37 µg/L sur PZ2) ;
- nickel (36 µg/L sur PZ1) ;
- plomb (85 µg/L sur PZ1 ; 91 µg/L sur PZ2 ; 88 µg/L sur PZ3) ;
- mercure (1,39 µg/L sur PZ2) ;
- PCB (0,11 µg/L sur PZ1 ; 0,27 µg/L sur PZ2 ; 0,1 µg/L sur PZ3) ;
- HCT (0,06 mg/L sur PZ1 ; 0,04 mg/L sur PZ2 ; 0,15 mg/L sur PZ3).

En conclusion, DEKRA propose, pour un usage industriel du site :

- la réalisation d'un suivi de la qualité des eaux souterraines ;
- de maintenir l'étanchéité au droit du site ;
- de garder en mémoire la contamination du site qui est principalement due aux remblais et à l'activité de l'ancienne papeterie.

Par courrier du 19 juin 2013, un récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré par le Préfet à M. DESGRAND. Il lui est également demandé de :

- procéder à la surveillance semestrielle des eaux souterraines sur une période de 4 ans, comme il s'y est engagé ;
- constituer un dossier de demande de servitudes.

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié
Autres éléments minéraux / Sulfates HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) Hydrocarbures et indices liés Métaux et métalloïdes / Arsenic Métaux et métalloïdes / Cadmium Métaux et métalloïdes / Cuivre Métaux et métalloïdes / Mercure Métaux et métalloïdes / Nickel Métaux et métalloïdes / Plomb Métaux et métalloïdes / Zinc PCB (arochlors), PCT, Dioxines, Furanes (PCDD, PCDF)

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Interdiction d'accès (clôture...) ✓ Evacuation de produits ou de déchets		

Description	
--------------------	--

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse		-	✓ Sol - Sous-sol			

Description	
--------------------	--

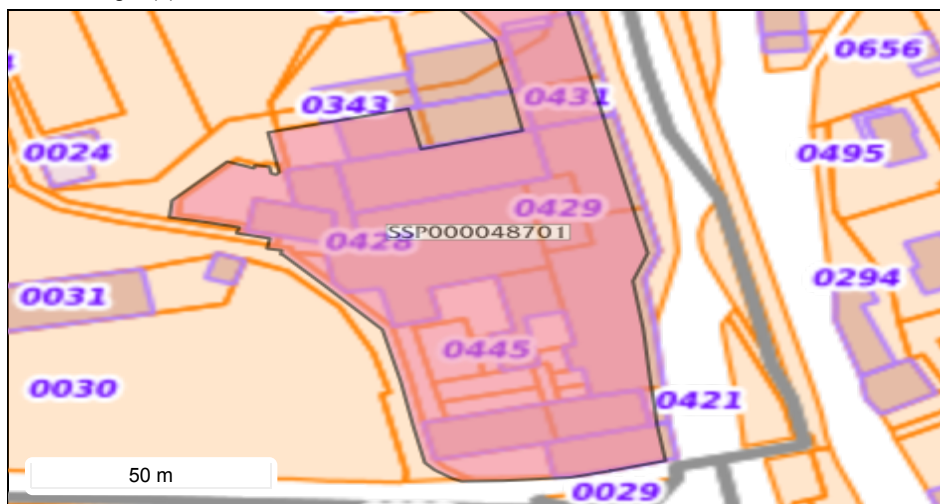
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse		-	✓ Eaux souterraines			

Description	
--------------------	--

Carte(s) et plan(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcelaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	241	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	244	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	247	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	248	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	253	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	280	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	338	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	339	07

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	340	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	417	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	418	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	419	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	420	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	421	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	422	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	423	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	424	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	425	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	426	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	427	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	428	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	429	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	430	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	431	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	241	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	244	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	247	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	248	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	253	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	280	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	338	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	339	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	340	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	417	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	418	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	419	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	420	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	421	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	422	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	423	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	424	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	425	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	426	07

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	427	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	428	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	429	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	430	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	431	07

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00004870102

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation règlementaire SSP000048701

Ancien identifiant SIS 07SIS01609

Type d'obligation règlementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 07265

Date de dernière mise à jour 29/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

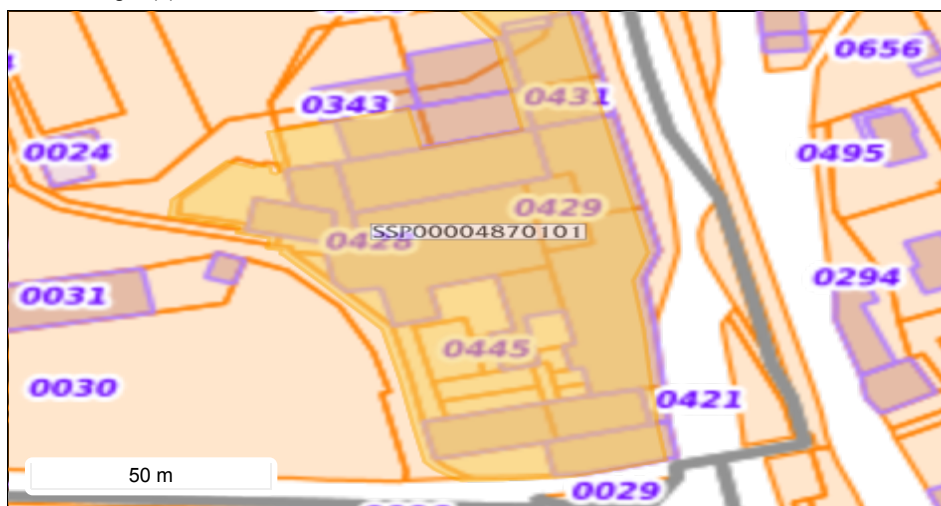
Description Le site a hébergé l'activité de stockage de fils et tricotage/tissage de la société ARDEMAILLE, au nom d'enseigne NEW MAILLE STOP, depuis son immatriculation en 1991 au registre du commerce et des sociétés (RCS), jusqu'à son arrêté d'activité en 2006. Cette société a été radiée du RCS suite à sa liquidation le 23/11/2010 (SIRET 38393030200039). Des activités de papeterie et de récupération, triage et broyage de matières plastiques propres (CEPRA, radiée du RCS en 2009, SIREN 316 560 259 R.C.S. SAINT-ETIENNE) avaient précédé celles de ARDEMAILLE .

Une pollution du sol et des eaux souterraines a été diagnostiquée sur ce site par des diagnostics menés entre 2009 et 2010.

Le site n'a pas été réhabilité par l'exploitant.

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



<input type="checkbox"/>	Emprise Classification
<i>Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©</i>	

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	241	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	244	07

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	247	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	248	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	253	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	280	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	338	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	339	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	340	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	417	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	418	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	419	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	420	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	421	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	422	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	423	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	424	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	425	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	426	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	427	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	428	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	429	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	430	07
SAINT MARCEL LES ANNONAY	1	AE	431	07

SSP0008168

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0008168

Nom usuel

TANNERIES D'ANNONAY SA

Code INSEE de l'établissement

07010

Commune principale

ANNONAY

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000816801			20/07/2015

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000816801

Date de dernière mise à jour

20/07/2015

Nom Usuel

Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)

07.0005 (BASOL)

Environnement

Le site est situé à Annonay à environ 50 km au sud-sud ouest de Lyon et à proximité de la Cance et de la Deume affluents du Rhône.

Il s'agit d'une usine de fabrication des cuirs de veaux(boxcalf,aniline,maroquinerie).

3 bâtiments principaux:

- stockage des peaux brutes et des déchets;
- travail en rivière , tannage et corroyage humide;
- finissage.

Description

Le site est sélectionné dans le cadre de la circulaire du 03/04/1996.

Cette circulaire prévoit la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité. L'objectif de ces études est de classer les sites, au regard de la pollution du sol et du sous-sol en trois groupes

- Les sites "banalisables" pour l'usage déclaré (actuel ou prévu)
- Les sites à surveiller
- Les sites nécessitant des investigations approfondies.

Une grille annexée à cette circulaire précise les secteurs d'activité prioritaires. On y trouve en

priorité 1, les installations liées au secteur du déchet, de la chimie (pétrochimie, pharmacie...), de la métallurgie, du textile, de la cristallerie, des dépôts d'hydrocarbures.
165 entreprises ont été proposées en Rhône-Alpes.

L'étude de sols a été imposée par arrêté préfectoral du 13/11/1998.

Le diagnostic initial, 1ère partie de l'étude (analyse historique) a été transmis à l'administration le 30/05/2000.

Des investigations supplémentaires ont été réalisées en 2001 (analyses des sols et de l'eau de la nappe).

Le diagnostic initial n'a pas permis de déceler une pollution caractérisée des sols.

L'étude Evaluation Simplifiée des Risques a été transmise à l'administration le 22 novembre 2001.

Le site a été classé dans le groupe des sites banalisables.

La surveillance de la nappe n'est plus justifiée.

Polluant(s) identifié(s)

Action(s) instruite(s)

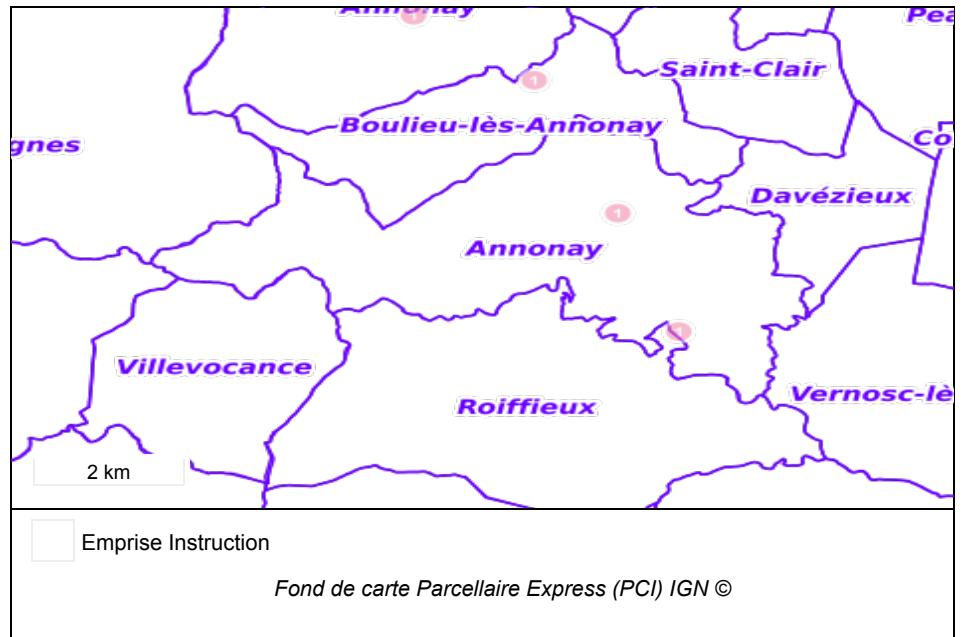
Non renseigné(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Interdiction d'accès (clôture...)		
Description							

Carte(s) et plan(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

SSP0008167

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0008167

Nom usuel

IRIS BUS IVECO usine Charles SCHREIBER

Code INSEE de l'établissement

07010

Commune principale

ANNONAY

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000816701			20/07/2015

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000816701

Date de dernière mise à jour

20/07/2015

Nom Usuel

Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)

07.0004 (BASOL)

Environnement

Le site est situé à Annonay à environ 50 km au sud-sud ouest de Lyon et à proximité de la Deume en premier lieu et de la Cance, affluents du Rhône.

Il s'agit d'une usine de fabrication d'autocars et d'autobus implantée sur ce site depuis 1922

PROCESS DE FABRICATION : construction des ossatures;protection par cathaphorèse;peinture;garnissage;montage des organes mécaniques;essais;expédition.

Description

Le site a été sélectionné dans le cadre de la circulaire du 03/04/1996.

Cette circulaire prévoit la réalisation de diagnostics initiaux et d'évaluations simplifiées des risques (ESR) sur les sites industriels en activité. L'objectif de ces études est de classer les sites, au regard de la pollution du sol et du sous-sol en trois groupes

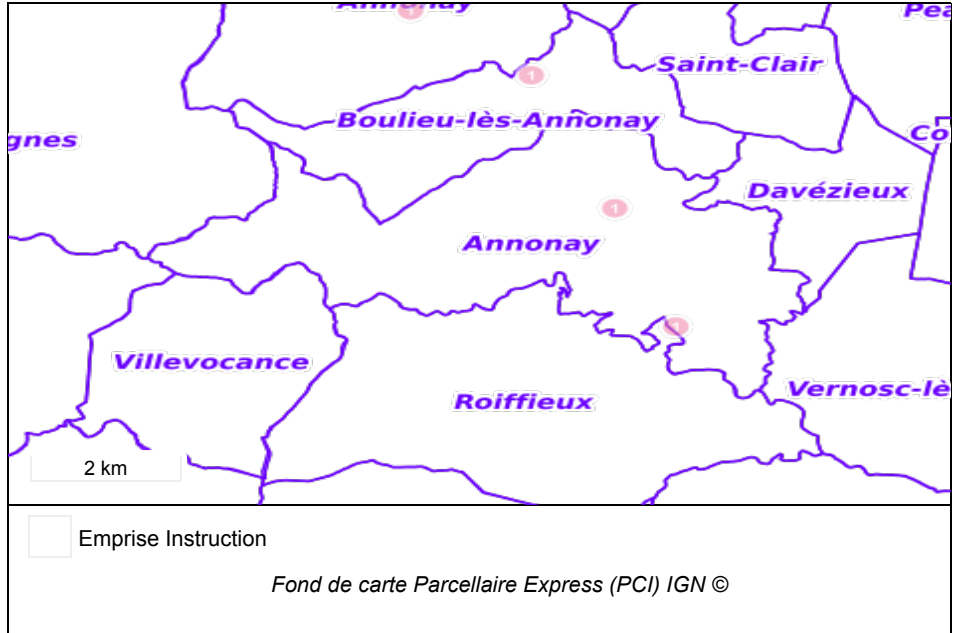
- Les sites "banalisables" pour l'usage déclaré (actuel ou prévu)
- Les sites à surveiller
- Les sites nécessitant des investigations approfondies.

Une grille annexée à cette circulaire précise les secteurs d'activité prioritaires. On y trouve en priorité 1, les installations liées au secteur du déchet, de la chimie (pétrochimie, pharmacie...),

Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-	✓ Eaux souterraines				
Description							

Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ANNONAY	1	AE	133	07
ANNONAY	1	AE	176	07
ANNONAY	1	AE	145	07
ANNONAY	1	AC	1112	07
ANNONAY	1	AH	137	07
ANNONAY	1	AH	157	07
ANNONAY	1	AH	110	07
ANNONAY	1	AH	9	07
ANNONAY	1	AH	49	07
ANNONAY	1	AH	52	07
ANNONAY	1	AH	54	07
ANNONAY	1	AH	56	07
ANNONAY	1	AH	57	07
ANNONAY	1	AH	58	07
ANNONAY	1	AH	60	07
ANNONAY	1	AH	74	07

SSP0011709

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0011709

Nom usuel

IMPRESSION et TEINTURE d'ARDECHE (ITA)

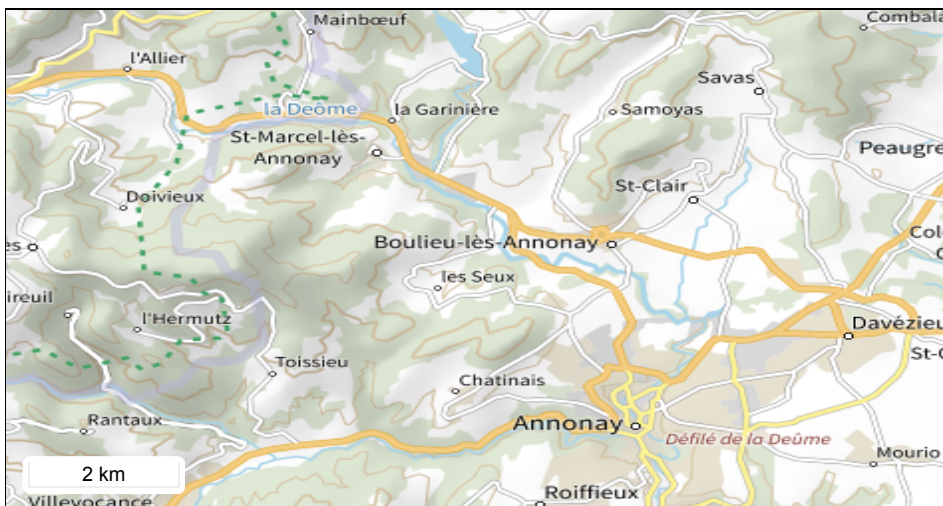
Code INSEE de l'établissement

07041

Commune principale

BOULIEU LES ANNONAY

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration

1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP001170901			16/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP001170901

Date de dernière mise à jour

16/09/2020

Nom Usuel

Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)

07.0022 (BASOL)

Environnement

la société Impression et Teinture de l'Ardèche exploitait au lieu-dit les Cèdres à Boulieu lès Annonay une entreprise de teintures et d'impression de matières textiles.
Le fonctionnement de cet établissement était réglementé par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2003-8-15 du 8 janvier 2003 modifié par l'arrêté complémentaire n°20006-149-27 du 29 mai 2006 pour l'activité relative à la teinture et l'impression de tissus - rubrique n° 2330-1 de la nomenclature des ICPE.

Description

Par courrier du mandataire liquidateur (Maître TORELLI à Aubenas), l'inspection a appris la cessation d'activité de cette entreprise, le 29 mai 2009.

Le site concerné par cette ancienne exploitation était représenté par 2 bâtiments. Le plus grand (1900 m²) était le bâtiment où étaient exercées les activités de cette entreprise. L'autre consistait en un stockage de 490 m² en forme de couple.

Les bâtiments ont été implantés sur des dalles de béton de bonne facture.

Les produits chimiques utilisés dans les ateliers de cette usine étaient des acides, bases liquides ou solides, des colorants, des solvants essentiellement aqueux et de l'urée en sac.

le site, suite à son abandon comportait de nombreux fûts de produits chimiques divers entreposés dans le bâtiment d'exploitation et dans la coupole dans de bonnes conditions.

Les abords de l'entreprise étaient cependant propres et exempts de tout stockage de déchets.

Ces faits constatés l'inspection a conduit à l'arrêté de mise en demeure n°2010-25-10 du 25 janvier 2010 établi à l'encontre du mandataire liquidateur pour le respect des dispositions réglementaires relatives à la cessation d'activité d'une ICPE soumise à autorisation.

Le mandataire a remis son rapport de cessation d'activité et a fait procéder, au cours de l'été à l'évacuation de tous les déchets dangereux par l'entreprise spécialisée VALORTEC à Rognac (13).

Un arrêté préfectoral de consignation de somme n° 2010329- 0012 du 25 novembre 2010 (montant 15 000 euros) pour notamment obtenir le respect complet des dispositions visées précédemment.

L'impécuniosité a été rapportée par le mandataire et confirmée par la direction des finances publiques.

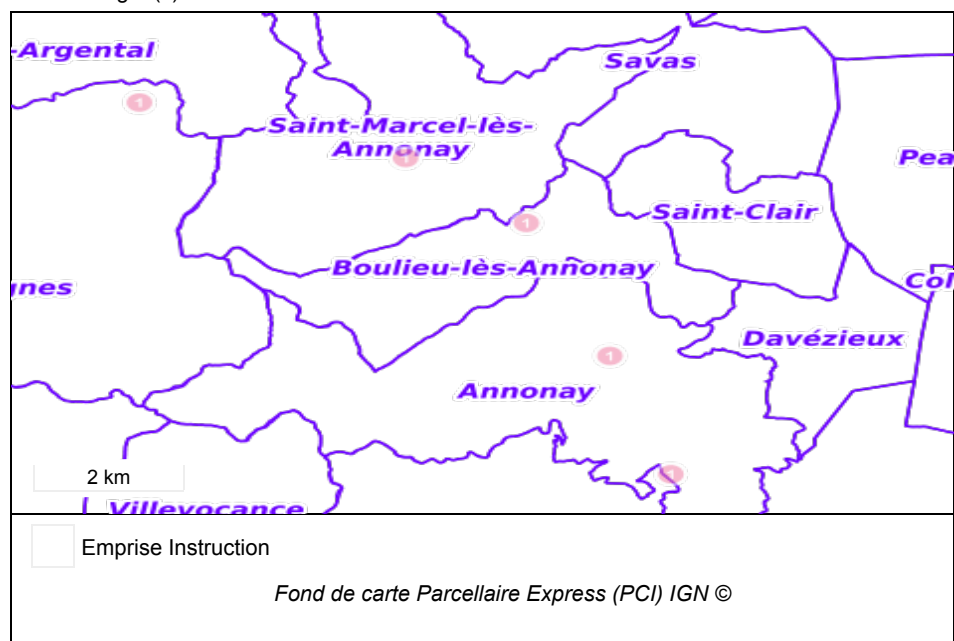
Une inspection sur site a été effectuée avec l'ADEME le 11 juin 2013. Le rapport de l'ADEME, remis à l'inspection le 28 juin 2013 conclut sur les observations suivantes :

- le dallage présent dans le bâtiment de l'ancienne usine est en bon état;
- la roche est à faible profondeur au droit du site;
- aucune habitation, ni aucun puits ne sont recensés à l'ouest du site (le captage sensible le plus proche est situé à 2.7 km au nord-ouest du site, soit en amont);
- la rivière la Deûme située à 18 mètres à l'ouest et en contrebas du site ,localisée en aval hydraulique du site, fit l'objet d'une interdiction de pêche(arrêté préfectoral n°arr-2010-75-15).

Aucun usage sensible des eaux souterraines ou superficielles n'a été détecté en aval du site. Au regard de la circulaire du 26 mai 2011, l'ADEME conclut que son intervention sur ce site ne paraît pas justifiée.

Polluant(s) identifié(s)
Action(s) instruite(s)
Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)
Non renseignée(s)
Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
BOULIEU LES ANNONAY		AB	6	07
BOULIEU LES ANNONAY		AB	226	07
BOULIEU LES ANNONAY		AB	227	07
BOULIEU LES ANNONAY		AB	240	07
BOULIEU LES ANNONAY		AB	242	07

SSP0012232

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

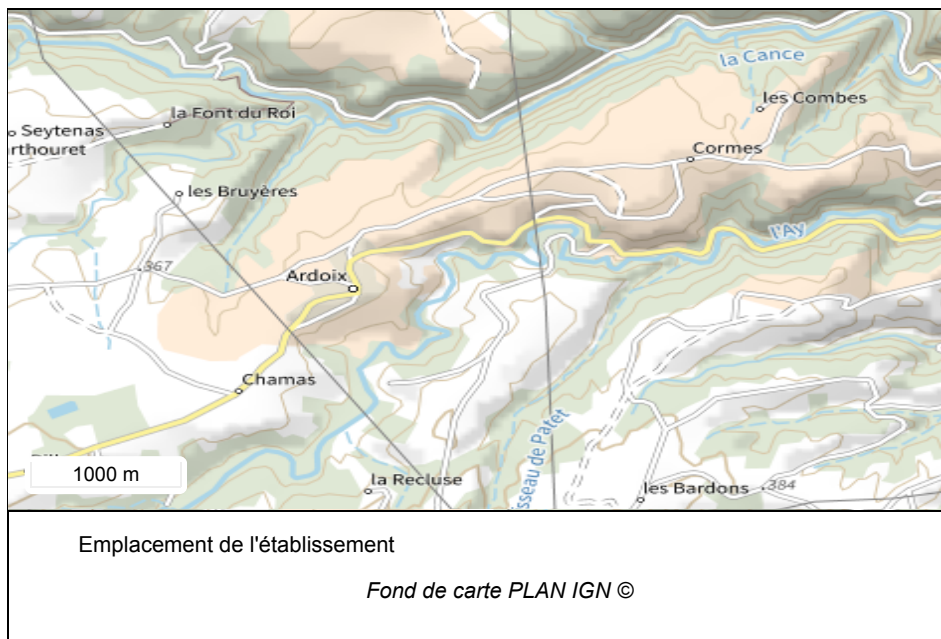
Identifiant de l'établissement
SSP0012232

Nom usuel
QUALYS ex TALYS

Code INSEE de l'établissement
07013

Commune principale
ARDOIX

Plan de situation



Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP001223201			14/02/2017

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP001223201

Date de dernière mise à jour
14/02/2017

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
07.0029 (BASOL)

Environnement
Le site s'inscrit dans un milieu agricole et semi-naturel à l'écart des habitations. le site est réparti sur la commune d'Ardoix (section D 1234) de Quintenas (C 709, C 711, C713, et C715),
l'ensemble de la propriété industrielle comprend :
-un bâtiment à usage industriel de 6509 m2,
-un autre bâtiment à usage de stockage et de bureau, d'une surface de 1821 m2,
- des dépendances dont une lagune, une station de traitement physico-chimique et des transformateurs électriques.
- des terrains attenants.
l'ensemble de la superficie est de l'ordre de 1.5 ha.

Description
L'ensemble du bâtiment industriel a été évacué de tous ses équipements techniques et des produits chimiques divers utilisés dans le cadre des activités de l'entreprise.

les bureaux ont été vidés ainsi que le laboratoire de contrôle.
Sur les 7 transformateurs dont certains contenaient des PCBs , 2 sont encore en place.
Enfin la lagune a bien été clôturée pour éviter toute intrusion.
La station de détoxification a été entièrement vidangée.

Une étude dite "levée de doute" qui consiste en une étude documentaire, historique, mémorielle et de vulnérabilité a été effectuée en juin 2015 pour le compte du mandataire liquidateur.

Il ressort de ces investigations et des inspections effectuées sur site :
le bâtiment industriel bien que fermé initialement a été réouvert pour un stockage provisoire de pièces techniques non polluantes.

La présence de 2 transformateurs contenant partiellement des PCBs,
la présence d'une dizaine de fûts d'huile rapportés ultérieurement à la cessation d'activité?

l'absence d'un diagnostic de l'état des milieux (sondages, prélèvements, analyses en laboratoires ...)

Le mandataire s'est déclaré impécunieux suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 8 février 2016, pris pour :

- La caractérisation et l'élimination des 2 transformateurs résiduels,
- Le sondage et les analyses des sols de l'entreprise et lagune de traitement,
- la remise du dossier de servitudes.

Une proposition de consignation de somme est en cours d'instruction (mai 2016).

Non renseigné(s)

Polluant(s) identifié(s)

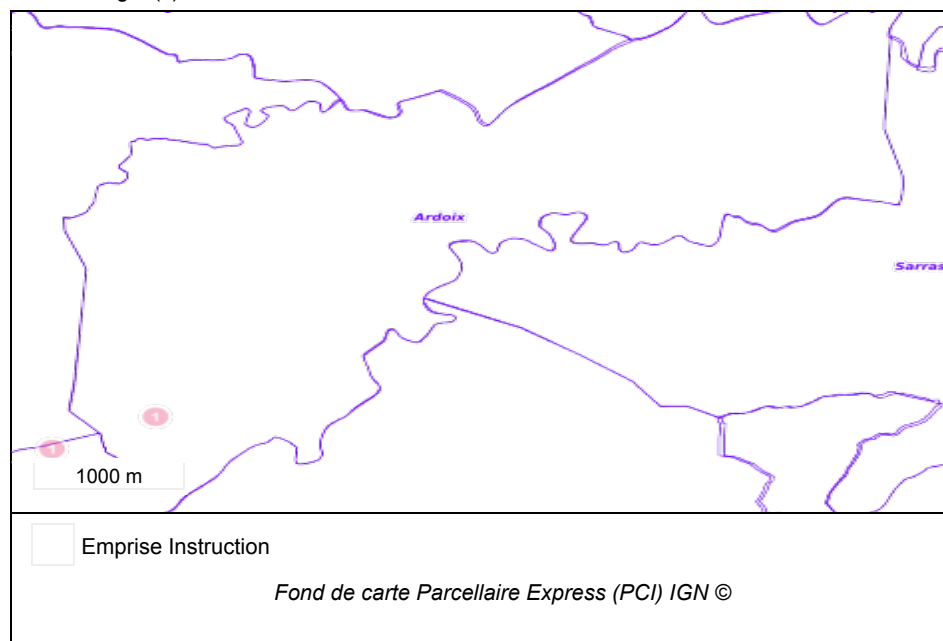
Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Interdiction d'accès (clôture...) ✓ Evacuation de produits ou de déchets ✓ Pompage de rabattement ou de récupération		
Description							

Carte(s) et plan(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARDOIX		D	1234	07

SSP0011700

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

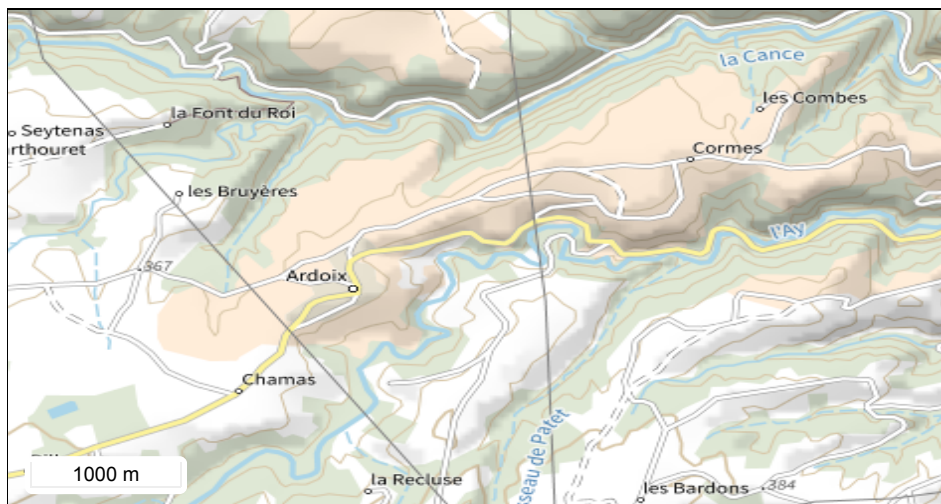
Identifiant de l'établissement
SSP0011700

Nom usuel
TISSAGES d'ARDOIX

Code INSEE de l'établissement
07013

Commune principale
ARDOIX

Plan de situation



Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP001170001			14/02/2017

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP001170001

Date de dernière mise à jour
14/02/2017

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
07.0021 (BASOL)

Environnement
La société Tissages d'Ardoix exploitait au lieu-dit les Turcs de la commune d'Ardoix, un établissement de tissages de fils et fibres synthétiques.
Cet ancien bâtiment est accolé à une entreprise de tissages exploitée par la société MONTAGNON.
L'ensemble est situé en pleine campagne à l'écart de toute habitation, à 1 km du bourg d'Ardoix

Description
Le fonctionnement de cet établissement est réglementé par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°98-372 du 30 mars 1998 pour certaines installations et activités dont un dépôt de liquides inflammables composé d'une grosse cuve de 100 m3 de gazole située en bordure de la route départementale n°221 de la commune d'Ardoix
Cette société a cessé toute activité le 8 juin 2010 sans avoir procédé à la neutralisation de la cette cuve comme prévu par la réglementation en vigueur (nettoyage, dégazage, inertage, évacuation du réservoir et vérification en fond de fouille).
De par sa position et de sa probable vétusté, ce réservoir peut présenter des risques graves pour les personnes (risques d'explosion, affaissement...) et pour l'environnement (infiltration des hydrocarbures dans les sols...)
Par courrier du 26 octobre 2011, le mandataire liquidateur, représentant l'exploitant de la société Tissages d'Ardoix, a informé l'administration de l'impécuniosité de cette société pour neutraliser

ledit site

Compte tenu de ce qui précède, l'inspection a demandé l'intervention de l'ADEME à monsieur le préfet de région via le préfet de l'Ardèche (rapport de saisine de la DREAL du 25 novembre 2011).

Le scénario de mise en sécurité proposé par l'ADEME consiste en la neutralisation de la cuve, son enlèvement, sa destruction et les travaux de fond de fouilles (prélèvements et analyses) afin de vérifier la présence ou non de pollution éventuelle.

Le montant est estimé à 45000 euros pour un calendrier de 7 mois minimum à compter de la date de réception de l'arrêté des travaux d'office et d'occupation du terrain concerné. (AP N°2013207-0011 du 26 juillet 2013 et AP n° 2013329-0007 du 27 août 2013).

L'inspection effectuée en présence de l'ADEME et de l'entreprise SOLEO (dépêchée par l'ADEME), a montré que les dispositions suivantes avaient été prises :

- La cuve d'hydrocarbures a été nettoyée, dégazée, et enlevée par SOLEO. Compte tenu du bon état de conservation de cette cuve, il a été convenu de sa réutilisation comme réserve d'eau pour l'incendie sur l'une des communes environnantes.
- Les examens de fonds de fouille ont conforté le bon état de la cuve, par l'absence de toute trace de pollution dans le sol.
- les documents d'intervention (photographies, résultats d'analyses et remise en état des lieux par le comblement de la fosse) ont été remis à l'inspection.

Le rapport d'intervention de l'ADEME et les documents afférents ont été remis à l'inspection le 14 octobre 2014.

Un procès-verbal de récolement a été établi le 14 novembre 2014. Le maire d'Ardoix et l'exploitant (mandataire liquidateur) ont été destinataires dudit document et informés des présentes dispositions.

Polluant(s) identifié(s)

Non renseigné(s)

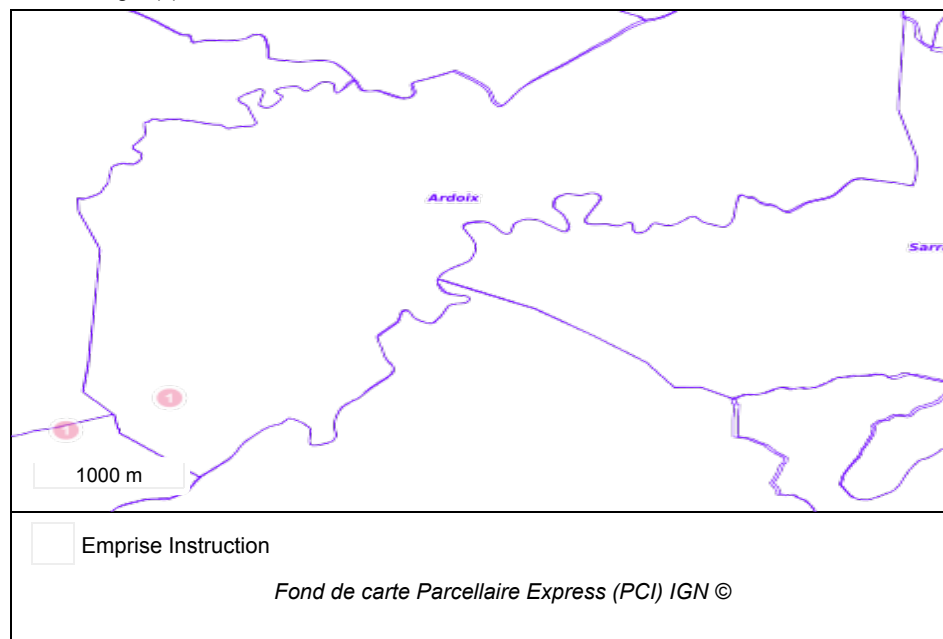
Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Evacuation de produits ou de déchets		
Description							

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARDOIX		D	1278	07